



Épreuves : une boucle de 8 kilomètres avec un dénivelé positif de 240 mètres ou une boucle de 15 kilomètres avec un dénivelé positif de 445 mètres. Parcours champêtre situé sur la commune de Saint-Christophe (23), sur environ 70% de pistes et chemins.

Participation : Épreuve ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie cadet.

Inscriptions :

Conformément à la réglementation en vigueur, la participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

→ pour les personnes majeures :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

ou

- d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr>)

→ pour les personnes mineures :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

- d'une autorisation parentale attestant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative (imprimé disponible sur Klikego.com), à défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les certificats médicaux, les licences des autres fédérations et fédérations agréées ne sont pas acceptées.

Les inscriptions se font via le site internet Courir 36 : www.courir36.fr

Droits d'engagement :

→ 8 km : 10 €

→ 15 km : 15 €

Inscriptions jusqu'au 8 mai 2026 18h.

L'organisation se réserve le droit de prolonger les délais d'inscriptions, y compris le jour de la course avec une majoration de tarif.

En cas d'annulation, de la part du sportif, des frais de gestion à hauteur de 5€ seront retenus.

Dossards : Retrait des dossards le dimanche 10 mai 2026 à partir de 8h30 à la salle des fêtes de Saint-Christophe. Les dossards devront être portés sur la poitrine et rester lisibles tout au long du parcours afin de permettre les contrôles et les classements.

Départ – Arrivée : Le départ commun des deux courses aura lieu dans le bourg de Saint-Christophe, route du Mas Foreau à 10 h. Arrivée sur le même site.

Ravitaillements : Deux ravitaillements sont prévus.

Sécurité : Respect du code de la route lors de traversées des routes. Surveillance médicale assurée.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

Assurances :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GMF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Environnement : Respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage, ni mouchoir sur la voie publique et le tracé de la course.

Récompenses : Résultats et remise des prix à partir de 12h30 à la salle des fêtes de Saint-Christophe.
Récompense aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes, scratch.

ORGANISATION : ASCE 23 – Cité administrative – BP 147 – 23003 GUERET Cedex

Mel : ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

Site internet : <http://www.fnascee.org/ascet-23-r1795.html>

Gérard PEYROT : 06.40.53.22.64

Delphine FAUVET : 06.74.67.04.72